

FIABILITÉ DU DÉDOUANEMENT

Le délai de dédouanement, depuis la présentation de la déclaration jusqu'à l'obtention du bon de douane, devra être:

- automatique si aucune inspection documentaire ou physique n'est requise
- inférieur à 8 heures ouvrables, en cas d'inspection documentaire
- inférieur à 17 heures ouvrables, en cas d'inspection physique sur le terminal ou par scanner.

Champ d'application de la garantie:

- Conteneurs inspectés chez APM Terminals BCN (APMT) et Barcelona Europe South Terminal (BEST).
- Conteneurs traités par la Douane Maritime de Barcelone sous le code 0811-Import, le code 0812-Export, et le code 0855-Centralisé, à condition que la marchandise objet de ces déclarations transite physiquement par l'enceinte du Port de Barcelone.
- La garantie s'applique au dédouanement des Marchandises Dangereuses, sauf les explosifs (IMO-01) et radioactifs (IMO-07).
- Conteneurs inspectés par l'Unité d'Analyses des Risques (UAR : Unidad de Análisis de Riesgos). A condition que le résultat de l'inspection soit négatif (marchandise conforme).

Conditions :

- Même si chaque administration et opérateur fonctionne selon ses horaires respectifs, dans le cas des engagements de qualité, sont considérés comme horaires de travail de 9:00 h. à 17:00 h., du lundi au vendredi pour calculer le temps de dédouanement en nombre total d'heures.
- Les envois de documents à la Douane doivent être effectués par scan.
- La documentation associée à un DUA doit correspondre à la marchandise réelle, et les produits doivent respecter les conditions générales d'import et d'export, y compris les conditions sanitaires et phytosanitaires correspondantes.
- Au cas où postérieurement à une inspection physique, un nouveau contrôle documentaire ou physique est requis, l'engagement de délai sera prolongé de 8 heures ouvrables, donc la garantie passera à 25 heures ouvrables.
- La documentation habituellement demandée avant une inspection physique est celle qui est indiquée dans les Règles Communautaires et Espagnoles en termes de dédouanements.

Compensation financière en cas de non respect de la garantie:

150 € par déclaration

Exclusions:

- Lorsqu'un ou plusieurs Services d'Inspection en Frontière (SIF) intervient(nent) dans la procédure de dédouanement. Dans ce cas, il faut se référer à la garantie de dédouanement avec intervention des SIF.

- Dans le cas du scanner, le temps écoulé depuis la notification par la Douane du niveau d'inspection (scanner requis) jusqu'à 9h le jour de l'inspection demandé par le déclarant n'est pas pris en compte.
- Lorsqu'après un scanner, la Douane ordonne le retour au terminal pour un nouveau contrôle du conteneur.
- Sont exclus également les cas où le propriétaire de la marchandise ou son représentant ont sollicité eux-même une inspection pour leur propre compte, ou par mandat judiciaire et/ou administratif.
- Les cas d'inspection en douane avec prise d'échantillons et analyse préalable à l'émission du bon de douane.
- Les cas où un scanner a été requis et il ne peut être effectué le jour demandé pour cause d'avarie, lorsque celle-ci a été notifiée au préalable à travers le service SCPP ou le SAC, et que le transport du conteneur du terminal au scanner n'a pas été initié.